



# Ville de Gardanne

Bouches-du-Rhône  
13548 Gardanne Cedex

Secrétariat Général  
Tél. 04 42 51 79 05

## ARRETE

Portant autorisation de stationnement des véhicules des participants aux concours de boules sur la partie centrale de l'esplanade du cours de la République (face à l'Hôtel de Ville) du vendredi 9 août au samedi 17 août 2019, (sauf le vendredi 9 août, le dimanche 11 août et le vendredi 16 août),

Nous, Maire de la Commune de Gardanne,

Nos réf. RM/APD/SL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation des concours de boules sur le boulodrome Saint-Roch, durant les fêtes de la Saint-Roch,

Considérant le manque de stationnement consécutif à l'installation des forains sur le parking Savine,

## ARRETONS

**ARTICLE 1** : Le stationnement des véhicules des participants aux concours de boules est autorisé sur la partie centrale de l'esplanade du Cours de la République (face à l'Hôtel de Ville) du vendredi 9 août au samedi 17 août 2019 à partir de 13 h 30 jusqu'à 22 h 00 (**SAUF LE VENDREDI 9 AOUT, LE DIMANCHE 11 AOUT ET LE VENDREDI 16 AOUT 2019 à partir de 15 heures POUR CAUSE DE MARCHE**).

**ARTICLE 2** : Si un véhicule reste en stationnement malgré l'interdiction faite, la commune requerra un garagiste agréé pour faire procéder à son enlèvement et à sa mise en fourrière.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de GARDANNE, Monsieur le Responsable de la Police municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gardanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Gardanne, le 05 août 2019  
Le Maire de Gardanne,

**Roger MEI**

POUR LE MAIRE  
L'Adjoint délégué

